

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 1 de 46

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1	IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Description du produit: Hydrocarbures et additifs

Code de produit: 10101010, 10101020, 10101030, 10101050, 708593-60

Noms commerciaux	Noms commerciaux
ESSO SUPER PLUS 98	EUROSUPER SS PB 95 ADDITIV
FRENCH EUROBOB	RBOB
SANS PLOMB 95 - 85 RON MON	SP95-E10 SANS PLOMB 95-85 RON-MON
SUPER PECHE	SUPER PLUS 98 - 87 SANS PLOMB RON MON
ULS MOGAS 95 RON	UNLEADED MOGAS 95 RON
UNLEADED MOGAS 98 RON	

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Carburant

Usages identifiés:

Fabrication de la substance

Distribution de la substance

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges

Utilisation en tant que carburant - Industriel

Utilisation en tant que carburant - Professionnel

Utilisation en tant que carburant - Consommateur

Voir en rubrique 16 la liste des descripteurs d'usage REACH pour les usages identifiés ci-dessus.

Usages déconseillés: Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: ESSO Société Anonyme Française

5/6 Place de l'Iris

92400 Courbevoie

France

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 2 de 46

N° du fournisseur (standard):
Adresse internet pour les FDS:
Courriel:

+33 1 49 67 90 00
www.msds.exxonmobil.com
sds.france@exxonmobil.com

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24):
Centre antipoison:

08 1000 3353
01 4542 5959 (ORFILA)

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable : Catégorie 1.

Irritation cutanée : Catégorie 2. Agent mutagène des cellules germinales : Catégorie 1B. Cancérogène : Catégorie 1B.

Toxique pour la reproduction (développement) : Catégorie 2. Toxique spécifique pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3. Toxicité par aspiration: Catégorie 1.

Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2.

H224 : liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340: peut induire des anomalies génétiques. H350: peut provoquer le cancer. H361: susceptible de nuire au fœtus.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 3 de 46

H224 : liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H304: peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340: peut induire des anomalies génétiques. H350: peut provoquer le cancer. H361: susceptible de nuire au fœtus.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : tenir hors de portée des enfants. P103 : lire l'étiquette avant utilisation.

P201 : se procurer les instructions avant utilisation. P202 : ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 : maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241: utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242: ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 : prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261: éviter de respirer les brouillards/vapeurs. P264: se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 : utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273: éviter le rejet dans l'environnement. P280 : porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 + P313: En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P312: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : ne PAS faire vomir. P332 + P313: En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378: en cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction. P391 : recueillir le produit répandu.

P403 + P235 : stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 : garder sous clef.

P501: éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

Contient du (de la): Essence

2.3. AUTRES DANGERS

Dangers physiques / chimiques:

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Des petites fuites de ce produit peuvent contaminer les eaux souterraines au-delà des seuils de détection par le goût et l'odeur pour les éthers oxygénés (éther méthyltertiobutylique, éther éthyltertiobutylique, éther tertiaire-amylque-méthylque ou éther diisopropylique). Les eaux souterraines deviennent désagréables au goût bien en-dessous des concentrations d'éthers oxygénés susceptibles d'affecter la santé humaine

Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'exposition au benzène est associée au cancer (leucémie myéloïde aiguë et syndrome myélodysplasique), endommage le système de production de sang et provoque des désordres sanguins graves (voir la rubrique 11).

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 4 de 46

Dangers pour l'environnement:

Les éthers oxygénés sont solubles de façon plus significative que d'autres composants de l'essence tels que le benzène, le toluène, l'éthyl benzène et les xylènes (BTEX) s'ils sont rejetés dans les eaux souterraines. Les éthers oxygénés peuvent aussi se biodégrader plus lentement, sont susceptibles de se répandre plus loin et plus vite dans les eaux souterraines, de contaminer de plus grande surfaces d'eaux souterraines, que les BTEX lorsqu'ils sont rejetés dans les eaux souterraines. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrem nt#	Concentration*	Classification SGH/CLP
Ethanol	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	0 - 5%	Eye Irrit. 2 H319, Flam. Liq. 2 H225
2-éthoxy-2-méthylpropane	637-92-3	216-653-1	01-2119452785-29	0 - 15%	Asp. Tox. 1 H304, Flam. Liq. 2 H225, Skin Irrit. 2 H315
Essence	86290-81-5	289-220-8	01-2119471335-39	> 85 %	[Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411, Asp. Tox. 1 H304, Carc. 1B H350, Flam. Liq. 1 H224, Muta. 1B H340, Repr. 2 H361d, STOT SE 3 H336, Skin Irrit. 2 H315
ALCOOL ISOBUTYLIQUE	78-83-1	201-148-0	NE	0 - 10%	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318
propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	0 - 10%	[Asp. Tox. 2 H305], Flam. Liq. 2 H225, STOT SE 3 H336, Eye Irrit. 2 H319
Méthanol	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	0 - < 3%	Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, Flam. Liq. 2 H225, STOT SE 1 H370
2-méthoxy-2-méthylpropane	1634-04-4	216-653-1	01-2119452786-27	0 - 15%	[Acute Tox. 5 H303], [Asp. Tox. 2 H305], Flam. Liq. 2 H225, Skin Irrit. 2 H315
ALCOOL TERT-BUTYLIQUE	75-65-0	200-889-7	NE	0 - 7%	[Acute Tox. 5 H303], [Asp. Tox. 2 H305], Acute Tox. 4 H332, Flam. Liq. 2 H225

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 5 de 46

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Composant(s) dangereux reportable(s) de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Concentration*	Classification SGH/CLP
BENZENE	71-43-2	200-753-7	0.1 - 1.0%	[Acute Tox. 5 H303], Asp. Tox. 1 H304, Carc. 1A H350, Flam. Liq. 2 H225, Muta. 1B H340, [Aquatic Acute 2 H401], Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, STOT RE 1 H372, Note E
TOLUENE	108-88-3	203-625-9	> 5.0 %	[Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 3 H412, Asp. Tox. 1 H304, Flam. Liq. 2 H225, Repr. 2 H361d, STOT SE 3 H336, Skin Irrit. 2 H315, STOT RE 2 H373

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

REMARQUE: Des composés oxygénés peuvent être présents jusqu'à la teneur maximum autorisée par la norme Européenne EN228.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

RUBRIQUE 4	PREMIERS SECOURS
-------------------	-------------------------

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner immédiatement de la zone d'exposition toute personne ayant inhalé du produit. Obtenir une assistance médicale immédiate. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. Si possible, administrer de l'oxygène d'appoint. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 6 de 46

partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistants, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection. Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central. Vision floue ou perte complète de la vision 10 à 30 heures après l'exposition.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence. Un hydrocarbure léger, ou un de ses composants, peut être associé à une sensibilisation cardiaque suite à des expositions très élevées (bien au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) ou à une exposition simultanée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques comme l'adrénaline. L'administration de telles substances est à éviter.

RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Si une fuite ou un épandage ne s'est pas enflammé, utiliser la pulvérisation d'eau pour disperser les vapeurs et pour protéger les personnes intervenant pour stopper la fuite. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Extrêmement inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 7 de 46

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: <-35°C (-31°F) [IP 170/70]

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL: 7.6 LEL: 1.4 [Méthode de test non disponible]

Température d'auto-inflammation: >250°C (482°F) [Méthode de test non disponible]

RUBRIQUE 6

MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidants des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Déversement terrestre: Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Utiliser des outils propres ne produisant pas

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 8 de 46

d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos.

Déversement dans l'eau: Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas confiner le produit dans la zone d'épandage. Informer la population et les navires sous le vent des dangers d'incendie et d'explosion et les avertir de se tenir à l'écart. Laisser le liquide s'éliminer de la surface par évaporation. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre. Ce produit contient des éthers oxygénés, et il est important de réagir rapidement à tout déversement ou fuite. S'il n'est pas rapidement nettoyé, même un petit rejet peut contaminer des volumes importants d'eaux de surface ou souterraines. Le personnel qui manipule, transvase ou distribue ce produit doit être formé à réagir de façon immédiate à tout déversement ou fuite afin d'éviter toute contamination des eaux souterraines.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Empêcher l'exposition aux sources d'ignition, par exemple utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement antidéflagrant.

Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Ne pas siphonner à l'aide de la bouche. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas utiliser en tant que solvant de nettoyage ou autrement que comme carburant moteur. À utiliser uniquement en tant que carburant moteur. Il est dangereux et interdit de mettre du carburant dans des récipients non agréés pour cet usage. Ne pas remplir de récipient à l'intérieur d'un véhicule ou sur celui-ci. L'électricité statique peut enflammer les vapeurs et provoquer un incendie. Placer le récipient à terre pour le remplir et garder le pistolet en contact avec le récipient. Ne pas utiliser d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateurs, calculatrices, etc.) dans ou à proximité de toute zone de distribution et de stockage de carburant, sauf si ces appareils sont certifiés intrinsèquement sûrs par un organisme officiel et conformes aux normes de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 9 de 46

considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

L'eau incendie doit pouvoir être fournie à débit très élevé. Un système fixe de sprinkler/déluge est recommandé. Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Conformément aux exigences réglementaires en matière de contrôle, les équipements et les systèmes de stockage et de manipulation doivent être capables d'éviter la contamination des sols et des eaux souterraines par des déversements liquides et des émissions de vapeur. La mise en place de systèmes et de programmes de détection de fuite est recommandée. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage extérieur ou séparé de préférence. Garder à l'écart des matériaux à éviter. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

RUBRIQUE 8

CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Remarque	Source
2-éthoxy-2-méthylpropane		VME	25 ppm			ACGIH
2-méthoxy-2-méthylpropane		VLE	367 mg/m ³	100 ppm		INRS
2-méthoxy-2-méthylpropane		VME	183.5 mg/m ³	50 ppm		INRS
2-méthoxy-2-méthylpropane		VME	50 ppm			ACGIH
BENZENE		VME	3.25 mg/m ³	1 ppm	PEAU	INRS
BENZENE		VME	3.25 mg/m ³	1 ppm	PEAU	Directive 2004/37/C E Annexe III A
BENZENE		VLE	1 ppm			ExxonMobil
BENZENE		VME	0.5 ppm			ExxonMobil
Ethanol		VLE	9500 mg/m ³	5000 ppm		INRS
Ethanol		VME	1900 mg/m ³	1000 ppm		INRS
Ethanol		VLE	1000 ppm			ACGIH
Essence		VLE	200 ppm			ExxonMobil
Essence		VME	100 ppm			ExxonMobil
ALCOOL ISOBUTYLIQUE		VME	150 mg/m ³	50 ppm		INRS

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 10 de 46

ALCOOL ISOBUTYLIQUE		VME	50 ppm			ACGIH
Méthanol		VLE	1300 mg/m ³	1000 ppm	PEAU	INRS
Méthanol		VME	260 mg/m ³	200 ppm	PEAU	INRS
Méthanol		VLE	250 ppm		PEAU	ACGIH
Méthanol		VME	200 ppm		PEAU	ACGIH
propane-2-ol		VLE	980 mg/m ³	400 ppm		INRS
propane-2-ol		VLE	400 ppm			ACGIH
propane-2-ol		VME	200 ppm			ACGIH
ALCOOL TERT-BUTYLIQUE		VME	300 mg/m ³	100 ppm		INRS
ALCOOL TERT-BUTYLIQUE		VME	100 ppm			ACGIH
toluène		VLE	384 mg/m ³	100 ppm	PEAU	INRS
toluène		VME	76.8 mg/m ³	20 ppm	PEAU	INRS
toluène		VME	20 ppm			ACGIH

Base réglementaire des VLEP, France: Articles R4412-149 et R4412-150 du Code du Travail.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

Limites biologiques:

Substance	Spécimen	Temps d'échantillonnage	Limite	Déterminant	Source
BENZENE	Urine	Fin de poste de travail	5 mg/l	Acide muconique	Indicateurs biologiques d'exposition (IBE)
Méthanol	Urine	Fin de poste de travail	15 mg/l	Méthanol	Indicateurs biologiques d'exposition (IBE)
toluène	Créatinine dans l'urine	Fin de poste de travail	2500 mg/g	Acide hippurique	Indicateurs biologiques d'exposition (IBE)
toluène	Créatinine dans l'urine	4 dernières heures du poste.	2500 mg/g	Acide hippurique	Indicateurs biologiques d'exposition (IBE)
toluène	Sang veineux	Fin de poste de travail	1 mg/l	Toluène	Indicateurs biologiques d'exposition (IBE)

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 11 de 46

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
propane-2-ol	888 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	500 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
Essence	NA	840 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Local Effets
2-méthoxy-2-méthylpropane	5100 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	178.5 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
propane-2-ol	319 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	89 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	26 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
Essence	NA	180 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Local Effets	NA
2-méthoxy-2-méthylpropane	3570 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	53.6 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	7.1 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Nom de la substance	Aqua (eau douce)	Aqua (eau de mer)	Aqua (rejet intermittent)	Station de traitement des eaux usées	Sédiment	Sol	Voie orale (empoisonnement secondaire)
propane-2-ol	140.9 mg/l	140.9 mg/l	140.9 mg/l	2251 mg/l	552 mg/kg (masse sèche)	28 mg/kg	160 mg / kg (nourriture)
Essence	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2-méthoxy-2-méthylpropane	5.1 mg/l	0.26 mg/l	47.2 mg/l	71 mg/l	23 mg/kg (masse sèche)	1.62 mg/kg	NA

Pour les hydrocarbures UVCB, aucune valeur unique de PNEC n'est identifiée pour la substance ou n'est utilisée dans des calculs d'évaluation de risques. Par conséquent, aucune valeur de PNEC n'est divulguée dans le tableau ci-dessus.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 12 de 46

Pour de plus amples informations, veuillez contacter ExxonMobil.

8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type AX., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 13 de 46

les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

Pour un résumé des mesures de gestion des risques à travers toutes les utilisations identifiées, voir l'Annexe.

CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Conformément aux exigences réglementaires en matière de contrôle, les équipements et les systèmes de stockage et de manipulation doivent être capable d'éviter la contamination des sols et des eaux souterraines par des déversements liquides et des émissions de vapeur. La mise en place de systèmes et de programmes de détection de fuite est recommandée. Le personnel qui manipule, transvase ou distribue ce produit doit être formé à réagir de façon immédiate à tout déversement ou fuite afin d'éviter toute contamination des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide

Couleur: Jaune pâle

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

pH: Techniquement non réalisable

Point de fusion: Aucune donnée disponible

Point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition: 28°C (82°F) - 210°C (410°F) [ASTM D86]

Point d'éclair [Méthode]: <-35°C (-31°F) [IP 170/70]

Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz): Techniquement non réalisable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): UEL:

7.6 LEL: 1.4 [Méthode de test non disponible]

Tension de vapeur: [N/D à 20°C] | 4 kPa (30 mm Hg) à 37.8 °C - 240 kPa (1800 mm Hg) à 37.8°C [Méthode de test non disponible]

Densité de vapeur (air = 1): > 1 à 101 kPa [Méthode de test non disponible]

Densité (à 15 °C): < 1 [Méthode de test non disponible]

Solubilité(s) : eau Négligeable pour les composants d'hydrocarbures. Les éthers oxygénés sont solubles de façon plus significative.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): > 3.5 [Méthode de test non disponible]

Température d'auto-inflammation: >250°C (482°F) [Méthode de test non disponible]

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Viscosité: <1 cSt (1 mm²/sec) à 40°C [Méthode de test non disponible]

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 14 de 46

Propriétés explosives: Aucun

Propriétés oxydantes: Aucun

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique (à 15 °C): 620 kg/m³ (5.17 lbs/gal, 0.62 kg/dm³) - 880 kg/m³ (7.34 lbs/gal, 0.88 kg/dm³)
[Méthode de test non disponible]

RUBRIQUE 10	STABILITE ET REACTIVITE
--------------------	--------------------------------

10.1. REACTIVITE: Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. STABILITE CHIMIQUE: Le produit est stable dans les conditions normales.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. CONDITIONS A EVITER: chaleur, étincelles, flamme et formation d'électricité statique.

10.5. MATIERES INCOMPATIBLES: Alcalis, Halogènes, Acides forts, Oxydants forts

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

RUBRIQUE 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
--------------------	------------------------------------

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

<u>Classe de danger</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
Inhalation	
Toxicité aiguë: (Rat) CL50 > 5000 mg/m ³ (Vapeur) Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 403
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë (Rat): DL50 > 5000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 401
PEAU	
Toxicité aiguë (Lapin): DL50 > 2000 mg/kg Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 402
Corrosion cutanée/Irritation (Lapin): Données disponibles Les résultats de tests ou d'études satisfont les critères de classification.	Irritant pour la peau. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 404
YEUX	
Lésions oculaires graves/Irritation (Lapin):	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 15 de 46

Données disponibles Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 405
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 406
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales: Données disponibles.	A provoqué des effets génétiques chez des animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 471 475 476
Cancérogénicité: Données disponibles.	A provoqué le cancer chez des animaux de laboratoire. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 451
Toxicité sur la reproduction: Données disponibles.	A provoqué des lésions fœtales chez des animaux de laboratoire mais la pertinence de ces résultats pour l'être humain n'est pas certaine. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 416 421
Lactation: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Exposition répétée: Données disponibles. Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.	Contient une substance qui présente un risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE. 410 412 453

TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
2-méthoxy-2-méthylpropane	Mortalité par voie orale: DL50 4000 mg/kg (Rat)
ALCOOL TERT-BUTYLIQUE	Mortalité par voie orale: DL50 2743 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Pour le produit lui-même:

Les études en laboratoire sur l'animal ont montré que l'exposition prolongée et répétée par inhalation à des vapeurs d'hydrocarbures légers de même intervalle de distillation que ce produit peut avoir des effets néfastes sur les reins chez les rats mâles. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés lors d'études similaires sur des rats femelles, des souris mâles et femelles, ou lors d'études limitées sur d'autres espèces animales. En outre, diverses études sur l'homme n'ont fourni aucune preuve clinique de tels effets aux niveaux normaux d'exposition au travail. En 1991, l'U.S. EPA a établi

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 16 de 46

que les données relatives au rein du rat mâle ne sont pas utiles pour l'évaluation des risques pour l'homme. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire. L'exposition très élevée (espaces confinés/utilisation abusive) aux hydrocarbures légers peut conduire à un rythme cardiaque anormal (arythmies). Ces arythmies peuvent être provoquées par une exposition à des quantités importantes d'hydrocarbures (au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) combinée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques tels qu'adrénaline, décongestionnants nasaux, médicaments pour asthmatiques ou cardiovasculaires.

Essence sans plomb : Cancérogène lors d'essais sur l'animal. Au cours d'études d'inhalation chronique, des tumeurs du foie ont été observées chez la souris femelle et des tumeurs du rein chez le rat mâle. Aucun résultat n'a été jugé significatif pour l'évaluation du risque sur la santé humaine par l'EPA (USA) et d'autres organismes. N'a pas provoqué de mutations in vitro ou in vivo. Aucun effet n'a été observé lors d'études d'exposition par inhalation concernant le développement et la reproduction. L'inhalation par l'animal de concentrations élevées a conduit à une dépression réversible du système nerveux central mais sans effet toxique persistant. Non sensibilisant lors des tests sur les animaux. A provoqué des dommages nerveux chez l'homme lors d'utilisation abusive (sniffer).

Contient du (de la):

BENZÈNE: Le cancer provoque (leucémie myéloïde aiguë et syndrome myélodysplasique), endommage le système de production de sang et provoque des désordres sanguins graves lors d'études humaines. Provoque des effets génétiques et des effets sur le système immunitaire lors d'études sur les animaux de laboratoire ainsi que sur l'homme. A entraîné une toxicité pour le fœtus et le cancer lors d'études sur des animaux de laboratoire. **ETHANOL :** l'exposition prolongée ou répétée à des concentrations élevées de vapeurs d'éthanol ou la surexposition par ingestion peuvent produire des effets néfastes sur le cerveau, les reins, le foie et les organes génitaux, des malformations congénitales et des effets toxiques sur le développement des descendants. **METHANOL :** Chez l'homme, l'exposition au méthanol peut entraîner maladie, intoxication systémique, cécité, lésion du nerf optique voire mort après ingestion, absorption cutanée ou inhalation. La mort suite à une insuffisance cardiaque ou respiratoire a été rapportée dans certains cas pour des consommations aussi faibles que 30 ml. Il a été montré que l'exposition au méthanol en concentrations élevées provoquait des effets sur le développement de la progéniture des rongeurs. **Éther méthyltertiobutylique (MTBE) :** Cancérogène lors d'essais sur l'animal. L'exposition par inhalation de concentrations élevées a produit une mortalité accrue chez la souris mâle en raison d'obstructions des voies urinaires alors que la souris femelle a présenté des tumeurs du foie bénignes. L'exposition par inhalation de concentrations élevées produit une mortalité accrue chez le rat mâle en raison d'une atteinte progressive des reins ainsi qu'une augmentation des tumeurs rénales bénignes et malignes et des tumeurs testiculaires bénignes. N'a pas causé de mutations in vitro ou in vivo. L'exposition de lapins à des concentrations de vapeurs élevées ne produit pas d'effets néfastes sur le développement de la progéniture. L'exposition de souris à des concentrations de vapeurs élevées (toxiques pour la mère) a produit une toxicité pour les embryons/fœtus et des malformations congénitales. Lors d'une étude couvrant deux générations, l'exposition de rats à des concentrations de vapeurs élevées n'a pas produit d'effets sur la reproduction. La validité des résultats sur l'animal pour les expositions élevées est jugée sans rapport direct avec les risques sanitaires potentiels pour l'homme sur le lieu de travail. **TOLUENE :** l'inhalation délibérée ou prolongée à forte concentration peut causer des lésions du cerveau et du système nerveux. Des effets néfastes sur le développement du fœtus ont été observés chez des animaux en gestation soumis à une exposition prolongée et répétée (>1500ppm).

RUBRIQUE 12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
--------------------	---------------------------------

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

12.1. TOXICITE

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 17 de 46

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Composants -- Les éthers oxygénés peuvent se biodégrader lentement.

Oxydation atmosphérique:

Majorité des composants -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Majorité des composants -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant à bas poids moléculaire -- Potentiel modéré de migration à travers le sol.

Composant à poids moléculaire élevé -- Faible potentiel de migration à travers le sol.

Composants -- Les éthers oxygénés sont solubles de façon plus significative que d'autres composants de l'essence tels que le benzène, le toluène, l'éthyl benzène et les xylènes (BTEX) s'ils sont rejetés dans les eaux souterraines. Les éthers oxygénés sont susceptibles de se répandre plus loin et plus vite dans les eaux souterraines, de contaminer de plus grande surfaces d'eaux souterraines, que les BTEX lorsqu'ils sont rejetés dans les eaux souterraines.

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Poisson	LL50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 1 - >1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) 1 - 10 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 18 de 46

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire

RUBRIQUE 13**CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen: 13 07 02*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

RUBRIQUE 14**INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****TERRE (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: 1203

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): ESSENCE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Code de classification: F1

Etiquette(s): 3, EHS

Numéro d'identification de danger: 33

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 19 de 46

Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem: 3YE

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

14.1. Numéro ONU (ou ID): 1203

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): ESSENCE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Numéro d'identification de danger: 33

Etiquette(s): 3 (N2, CMR, F), EHS

MER (IMDG)

14.1. Numéro ONU: 1203

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): ESSENCE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement: Polluant Marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 3

Numéro EMS: F-E, S-E

Nom du document de transport: UN1203, ESSENCE, 3, GE II, (-35°C c.c.), POLLUANT MARIN

MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non classé selon l'Annexe II

AIR (IATA)

14.1. Numéro ONU: 1203

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique): ESSENCE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Etiquette(s): 3

Nom du document de transport: UN1203, ESSENCE, 3, GE II

RUBRIQUE 15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
--------------------	------------------------------------

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants: KECI, NDSL, TSCA

15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 20 de 46

Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Annexe XVII, restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux identifiés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 [. . . concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances ... tel que modifié]

Directive 92/85/CE relative au travail aux femmes enceintes, récemment accouchées ou allaitant, au travail.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes travailleurs.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n° 111/2005 [...fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues...]

Directive 2004/37/CE [... concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes...]

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Lois et réglementations nationales:

Maladies à caractère professionnel: n° 601, n° 603

Maladies professionnelles: n° 4, n° 4 bis

Surveillance médicale renforcée:

Législation CMR Applicable

Travaux interdits: Femmes enceintes. Travailleurs de moins de 18 ans (sauf dérogation).

Installations classées, sites enregistrés et autorisés: 1433, 1431, 1430, 4734, 1434, 1432

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Informations REACH: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

RUBRIQUE 16**AUTRES INFORMATIONS****USAGES IDENTIFIES:**

Fabrication de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3, SU8, SU9)

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 21 de 46

Distribution de la substance (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3, SU8, SU9)

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges (PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU10, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Industriel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU3)

Utilisation en tant que carburant - Professionnel (PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, SU22)

Utilisation en tant que carburant - Consommateur (PC13, SU21)

REFERENCES: Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 22 de 46

Carc. 1B; H350	Rapprochement, produits de structure semblable.
Flam. Liq. 1; H224	Basé sur des données expérimentales
Muta. 1B; H340	Rapprochement, produits de structure semblable.
Repr. 2; H361d	Rapprochement, produits de structure semblable.
Skin Irrit. 2; H315	Rapprochement, produits de structure semblable.

LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :

Flam. Liq. 1 H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Flam. Liq. 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Flam. Liq. 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables ; Liquides inflammables, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H301: Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

[Acute Tox. 5 H303]: Susceptible d'être nocif en cas d'ingestion ; Toxicité aiguë par voie orale, catégorie de danger

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

[Asp. Tox. 2 H305]: Susceptible d'être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H311: Toxique par contact cutané ; Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie de danger

Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Eye Irrit. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Acute Tox. 3 H331: Toxique par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

Acute Tox. 4 H332: Nocif par inhalation ; Toxicité aiguë par inhalation, catégorie de danger

STOT SE 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoire

STOT SE 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques

Muta. 1B H340: Peut induire des anomalies génétiques ; Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1

Carc. 1A H350: Peut provoquer le cancer ; Cancérogénicité, catégorie de danger 1

Carc. 1B H350: Peut provoquer le cancer ; Cancérogénicité, catégorie de danger 1

Repr. 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus ; Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2 (Développement)

STOT SE 1 H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger

STOT RE 1 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

STOT RE 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie de danger

[Aquatic Acute 2 H401]: Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Distribution de la substance: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Distribution de la substance: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 23 de 46

Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.

Fabrication de la substance: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Fabrication de la substance: Section 1: Table des utilisations Une information a été modifiée.

Rubrique 1: moyens de contacter la société Une information a été modifiée.

Rubrique 6 : Déversement terrestre Une information a été modifiée.

Rubrique 7 : Stockage Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Installations classées, sites enregistrés et autorisés Une information a été modifiée.

Utilisation en tant que carburant - Consommateur: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Utilisation en tant que carburant - Industriel: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Utilisation en tant que carburant - Professionnel: Information en Annexe Une information a été modifiée.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

MHC: 1A, 0B, 0, 0, 4, 1

PPEC: CF

DGN: 7105919XFR (1017738)

ANNEXE

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
---	--

Titre:

Fabrication de la substance

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
--------------------------	---------------------

Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
-------------------------	---

Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1
--	------

Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1.v1
--	--------------

Processus, tâches, activités couverts
--

Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y
--

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 24 de 46

compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs
Propriétés du produit
liquide
Durée, fréquence et quantité
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'opération s'effectue à température élevée (>20°C au-dessus de la température ambiante) [OC7]
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)
<p>Mesures générales (Danger par aspiration)</p> <p>La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.</p>
<p>Mesures générales (Liquide inflammable)</p> <p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.</p> <p>Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>
<p>Mesures générales (irritants cutanés)</p> <p>Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.</p>
<p>Mesures générales (cancérogènes)</p> <p>Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contributifs; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques.</p>

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 25 de 46

Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

Expositions générales (systèmes clos) Processus continu PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC2

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) Traitement par lots PROC3

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Manipuler la substance dans un système clos.

Activités de laboratoire PROC15

Manipuler sous extracteur de fumées ou selon des méthodes appropriées équivalentes minimisant l'exposition.

Transferts en vrac PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Stockage PROC2

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 600000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.027

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2000000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 22000000 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.05

Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001

Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.003

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, un traitement des eaux usées sur site additionnel est requis.

En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 26 de 46

usées sur site requise de =: 94.7 % Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: 99.8 %
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 10000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 2000000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 99.8 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ETW4]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Au cours de sa fabrication aucun déchet de la substance n'est généré [ERW2]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Si la graduation révèle une condition d'utilisation non en sécurité (i.e., RCR > 1), des mesures de gestion des risques supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont requis. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison. Des évaluations locales graduées pour les raffineries de l'UE ont été réalisées en utilisant des données spécifiques aux sites et sont jointes dans le fichier PETRORISK Site-Specific Production. [DSU6]

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 27 de 46

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une	

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 28 de 46

formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

Mesures générales (cancérogènes)

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contribuant; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Expositions générales (systèmes clos) Extérieur. PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage de processus PROC3

Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.

Activités de laboratoire PROC15

Manipuler sous extracteur de fumées ou selon des méthodes appropriées équivalentes minimisant l'exposition.

Chargement et déchargement en vrac clos PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Stockage PROC2

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

stocker la substance dans un système fermé.

Chargement en vrac clos. PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 51000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 170000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 25000000 tonnes/an

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 29 de 46

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$ Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: eau douce. Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 83.3\%$
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 670000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.8 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets cancérigènes. [G33] Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 30 de 46

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 31 de 46

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 2.2.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les	

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 32 de 46

souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

Mesures générales (cancérogènes)

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contribuant; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Expositions générales (systèmes clos) Extérieur. PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage de processus PROC3

Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.

Activités de laboratoire PROC15

Manipuler sous extracteur de fumées ou selon des méthodes appropriées équivalentes minimisant l'exposition.

Transferts en vrac PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 30000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0022

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100000 kg/jour

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 33 de 46

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 14000000 tonnes/an
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (après RMM typique sur site en cohérence avec les exigences de la directive UE Emissions de Solvants): [OOC11] 0.025
Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001
Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.002
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, un traitement des eaux usées sur site additionnel est requis.
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de =: 68 %
Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: sédiment d'eau douce.
Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 0 %
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de =: 98.7 %
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées ou bien la récupérer.
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour
L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 %
Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.
Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 100000 kg/jour
L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 98.7 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 34 de 46

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 35 de 46

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané	

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 36 de 46

susceptible de se développer soit signalé.

Mesures générales (cancérogènes)

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contribuant; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

Déchargement en vrac clos PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

ravitaillement en carburant PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

ravitaillement d'avion en carburant PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Expositions générales (systèmes clos) Extérieur. PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

Manipuler la substance dans un système clos.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 1500000 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 37 de 46

<p>La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.89 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5000000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1700000 tonnes/an</p>
<p>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</p>
<p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</p>
<p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.05 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001</p>
<p>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</p>
<p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</p>
<p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$ Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (inhalation primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 95 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 94.6\%$</p>
<p>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</p>
<p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</p>
<p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 5000000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.8 %</p>
<p>Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination</p>
<p>Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1] Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]</p>
<p>Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets</p>
<p>Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]</p>
<p>Section 3 Estimation de l'exposition</p>
<p>3.1. Santé</p>
<p>Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]</p>
<p>3.2. Environnement</p>
<p>La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]</p>
<p>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</p>
<p>4.1. Santé</p>
<p>Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la</p>

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 38 de 46

santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.

Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 39 de 46

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement.	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable. Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Mesures générales (irritants cutanés)	
Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané	

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 40 de 46

susceptible de se développer soit signalé.

Mesures générales (cancérogènes)

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contribuant; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) Extérieur. PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Déchargement en vrac clos PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Transferts en fûts/par lots PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

ravitaillement en carburant PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

Manipuler la substance dans un système clos.

Entretien d'équipements PROC8a

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en bénéficiant d'une supervision intensive.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 590 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 365

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1600

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 41 de 46

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1200000 tonnes/an
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Fraction rejetée dans l'air par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.01
Fraction rejetée dans le sol par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.00001
Fraction rejetée dans les eaux usées par une utilisation à grande dispersion: 0.00001
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$
Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: eau douce.
Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: Non applicable
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 81.8\%$
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.
la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour
L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 %
Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées.
Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 7000 kg/jour
L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.8 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]
Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 42 de 46

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 43 de 46

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12c.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuant/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Danger par aspiration)	
<p>La phrase de risque H304 (Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires) se rapporte au risque par aspiration, un danger non quantifiable déterminé par les propriétés physico-chimiques (ex. viscosité) qui peut se produire pendant l'ingestion et également s'il y a régurgitation après l'ingestion. Une DNEL ne peut être calculée. Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances classées H304, les mesures suivantes doivent être mise en place afin de vérifier le danger par aspiration. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion obtenir des soins médicaux immédiats. Ne PAS provoquer de vomissement. Juste une petite gorgée d'huile de la lampe - ou même sucer la mèche des lampes peut conduire à des dommages fatals aux poumons. Gardez les lampes remplies acde ce liquide hors de portée des enfants.</p>	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
<p>Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.</p>	
Liquide: Ravitaillement automobile PC13	
Couvre les concentrations jusqu'à 1 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes	
Couvre les utilisations extérieures.	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 44 de 46

Liquide, tension de vapeur > 10 kPa à température/pression normales

Liquide, ravitaillement de scooters PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur > 10 kPa à température/pression normales

Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre les utilisations extérieures.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m³

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur > 10 kPa à température/pression normales

Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur > 10 kPa à température/pression normales

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

Durée, fréquence et quantité

tonnage annuel du site (tonnes/année): 4600 tonnes/an

Libération continue

Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 12000 kg/jour

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 9100000 tonnes/an

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Fraction rejetée dans l'air par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.01

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)

Date de révision: 22 Nov 2016

Page 45 de 46

Fraction rejetée dans le sol par une utilisation à grande dispersion (régional uniquement): 0.00001
Fraction rejetée dans les eaux usées par une utilisation à grande dispersion: 0.00001
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.8 % Non applicable car il n'y a aucun rejet aux eaux usées. Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 54000 kg/jour
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1] Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
3.2. Environnement
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Nom du produit: MOTOR GASOLINE (ADDITIZED)
Date de révision: 22 Nov 2016
Page 46 de 46
